

MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTS VISANT À LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Mesures [...]	Actions	État d'avancement
Modifier ses normes et politiques institutionnelles en matière de lutte au harcèlement sexuel afin d'y prévoir des balises claires en ce qui concerne les activités organisées par les associations et organisations au sein de son établissement d'enseignement, y compris celles organisées dans le cadre des initiations.	➤ La <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> a été adoptée le 3 décembre 2018. De cette Politique découle un Comité consultatif de prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel qui se réunit aux deux mois tout au long de l'année. Ce Comité contribue au vaste programme de sensibilisation, de prévention et de formation qui est déployé par le Bureau de prévention et de résolution du harcèlement (BPRH) et l'ÉTS.	FAIT
	➤ Le <i>Règlement sur l'encadrement des relations de proximité dans le cadre de rapports d'autorité</i> et le <i>Règlement sur le Code de vie</i> ont aussi été adoptés le 3 décembre 2018 et visent à maintenir un milieu de vie et d'études sain et sécuritaire pour tous les étudiants et employés de l'ÉTS.	FAIT
	➤ Depuis 2015, des efforts ont été mis en place par l'ÉTS quant aux activités d'intégration.	FAIT
Donner à chaque année, à toutes les étudiantes et tous les étudiants une formation sur le harcèlement sexuel et de les informer sur les différents processus et politiques en cette matière au sein de son établissement.	➤ La formation obligatoire « <i>Ensemble pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> » est offerte en ligne à l'ensemble de la communauté universitaire.	FAIT
	➤ Une conférence sur la cyberviolence a été offerte à l'ensemble des membres de la communauté universitaire.	FAIT
	➤ L'atelier « Mettez du génie dans vos relations : Guide des bonnes pratiques pour entretenir de saines relations au sein des clubs scientifiques » a été offerte.	FAIT
	➤ Mise sur pied d'une campagne annuelle de sensibilisation sous le thème #AvecRespect proposant une série d'activités : midis-conférences, ateliers sur mesure, capsules vidéos, spectacles, etc.	FAIT
	➤ Mise sur pied d'un programme de mentorat destiné aux étudiantes, soit une collaboration avec le regroupement étudiant les INGénieuses.	FAIT
	➤ Envisager la création d'une bourse #AvecRespect remise à une étudiante ou un étudiant s'illustrant pour ses bonnes relations, ses valeurs et ses efforts de sensibilisation dans la lutte au harcèlement, décernée dans le cadre des semaines thématiques #AvecRespect.	<p>EN COURS</p> <p>Le Comité Prévention-résolution du harcèlement-Équité, diversité et inclusion a été mandaté afin d'évaluer ce projet.</p> <p>Dans le cadre des travaux du Comité, l'idée d'émettre une bourse individuelle a été écartée pour faire place à une bourse qui viserait plutôt une équipe ou un groupe.</p> <p>Deux avenues sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> récompenser un groupe ou une équipe qui s'est illustré pour ses bonnes relations, ses valeurs et ses efforts de sensibilisation pour promouvoir la civilité et le respect. créer un concours #AvecRespect qui inviterait les groupes à proposer un projet

MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTS VISANT À LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

		collectif pour promouvoir un des thèmes suivants au sein de la communauté universitaire : Le respect, la civilité, l'équité, la diversité ou l'inclusion. Le prix du concours permettrait au groupe de réaliser leur projet.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Envisager la création d'une application mobile #AvecRespect gratuite et accessible depuis les téléphones et appareils mobiles sur le campus, permettant de rejoindre le Bureau de la prévention et de la sécurité en cas d'urgence, ou encore les « sentinelles » (employés ou étudiants formés pour intervenir en cas de harcèlement ou de VCS), en plus de pouvoir géolocaliser les personnes en détresse sur le campus. 	Les analyses effectuées ont montré que le développement d'une telle application mobile pose des défis importants et ne serait pas la meilleure façon de procéder. Cette action envisagée a donc été jugée non réalisable.
Donner à chaque année, à tous les membres du personnel et aux représentant.es des différentes associations étudiantes et syndicales une formation sur le harcèlement sexuel.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La formation en ligne « Ensemble pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel » est obligatoire pour l'ensemble de la communauté universitaire et est offerte en français et en anglais. ➤ Une formation sur les biais inconscients en recherche a été offerte à l'ensemble du personnel cadre et au corps enseignant. ➤ Une conférence sur la cyberviolence a été offerte à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. ➤ Plusieurs ateliers sur mesure ont été donnés au sein des différents services et départements. Les thèmes abordés : la civilité; le respect; les politiques de prévention HP et VCS et le code de vie de l'ÉTS; le harcèlement psychologique; les violences à caractère sexuel; la prévention de la violence et du harcèlement. 	FAIT
Adopter une Déclaration de valeurs concernant le respect de l'égalité et y expliciter l'importance pour l'administration d'offrir un milieu exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement y compris le harcèlement sexuel.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'y a pas de <i>Déclaration de valeurs</i>, par contre, la <i>Politique pour un milieu de travail, d'études et de vie respectueux et exempts de harcèlement</i> de même que la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> prônent le respect de l'égalité et y explicitent l'importance pour l'administration d'offrir un milieu exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement y compris le harcèlement sexuel. Le <i>Règlement sur le Code de vie</i>, adopté en décembre 2018, prévoit aussi l'importance du respect et de la civilité en milieu universitaire. 	FAIT
Formuler une nouvelle politique sur le harcèlement ainsi qu'un protocole de traitement des plaintes qui doit assurer l'accompagnement et l'aide aux victimes dans leurs démarches.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La <i>Politique pour un milieu de travail, d'études et de vie respectueux et exempt de harcèlement</i> a été modifiée en décembre 2018 afin d'assurer la cohérence avec la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i>. Le protocole de traitement des plaintes est inclus dans chacune des politiques. Les ressources d'accompagnement et d'aide sont également prévues dans les politiques. 	FAIT

MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTS VISANT À LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Formuler des directives permettant de détecter et de contrôler les manifestations de harcèlement sexuel.	➤ Depuis 2015, des efforts ont été mis en place par l'ÉTS quant aux activités d'intégration.	FAIT
	➤ Adoption du <i>Règlement sur l'encadrement des relations de proximité</i> dans le cadre de rapports d'autorité.	FAIT
Créer une équipe responsable aux fins de veiller à la mise en œuvre de la nouvelle politique sur le harcèlement et de l'exécution des diverses recommandations de la CDPDJ.	➤ Le BPRH est la ressource principale en matière de prévention et de la résolution du harcèlement au sein de l'ÉTS. Il sera appuyé par le Comité Prévention-résolution du harcèlement-Équité, diversité et inclusion pour le conseiller dans la définition et la mise en œuvre de moyens de prévention et de suivis nécessaires afin d'assurer à la communauté un milieu de travail, d'études et de vie exempt de violence et de harcèlement.	FAIT